



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh au Pavillon des arts et des traditions du Site Uashassihstsh, 1514 rue Ouatshouan, à Mashteuiatsh et par vidéoconférence, le mardi 22 septembre 2020 de 13 h à 13 h 10.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Jonathan Germain, vice-chef  
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Stéphane Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M. Carl Cleary (en remplacement de la directrice générale)  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

EST ABSENTE : M<sup>me</sup> Christine Tremblay, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux
    - 3.1.1 Réunion régulière du 1<sup>er</sup> septembre 2020
    - 3.1.2 Réunion spéciale du 8 septembre 2020
  - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Droits et protection du territoire
  - 4.1 Projet collaboratif d'identification, d'examen et de résolution des problèmes hérités du passé
  - 4.2 Modification critère d'admissibilité sur divers programmes
5. Économie, emploi et partenariats stratégiques
  - 5.1 Entente de partenariat régionale en tourisme (EPRT)
6. Éducation et main-d'œuvre
  - 6.1 Plan d'effectif 2020-2021 | Enseignant École Amishk
  - 6.2 Nouvelle initiative Enseigner autrement

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

7. Infrastructures et services publics
  - 7.1 Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) de la SCHL
  - 7.2 Ententes complémentaires à la convention collective | Association des policiers et policières de Mashteuiatsh
8. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Clifford Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DU GREFFE

### 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

#### 3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté sans modification.



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

## 3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

### RÉSOLUTION N° 7773

#### CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CLUB GAMI DE ROBERVAL

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des organismes faisant la promotion du sport et de la santé;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité financièrement dans le cadre d'une campagne de financement du Club Gami de Roberval;

CONSIDÉRANT que le Club Gami de Roberval a pour mission d'assurer le développement optimal des jeunes nageurs et de les amener à un haut niveau de performance de nage en eau libre;

CONSIDÉRANT que des membres de la communauté font partie du Club Gami de Roberval.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 200 \$ dans le cadre de la campagne de financement du Club Gami de Roberval.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## RÉSOLUTION N° 7774

### CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE AU PROFIT DE LA FONDATION DU DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance dont les services sont utilisés par les Pekuakamiulnuatsh et ont un impact positif sur leur santé;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Saguenay-Lac-Saint-Jean - Roberval (CIUSS Roberval) a pour mission de mobiliser et coordonner un réseau local de services de santé et de services sociaux donnant accès à une large gamme de programmes et services contribuant à répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que le CIUSS Roberval dirige ses actions vers l'amélioration de la santé et du bien-être, en conformité avec les orientations ministérielles et régionales, tout en tenant compte des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que plusieurs Pekuakamiulnuatsh utilisent les services du CIUSS Roberval;

CONSIDÉRANT que la Fondation du Domaine-du-Roy a pour mission de recueillir des dons afin de contribuer à l'amélioration des services offerts par le CIUSS Roberval;

CONSIDÉRANT que la Fondation Domaine-du-Roy sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre sa campagne de financement annuelle.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 1 500 \$ dans le cadre de la campagne de financement annuelle au profit de la Fondation du Domaine-du-Roy.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## RÉSOLUTION N° 7775

### RALLYE CULINAIRE « RALLYE-TOI! »

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance ayant pour but de promouvoir la santé ou de venir en aide aux enfants et aux jeunes dans le besoin;

CONSIDÉRANT que le Fonds de dotation Santé Jonquière a pour mission de soutenir et favoriser le maintien et le développement des soins et des services de qualité offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay - Lac-St-Jean pour ses installations au bénéfice de la population locale et régionale par l'acquisition d'équipements médicaux à la fine pointe de la technologie et la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT que la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est dédiée au Centre jeunesse du Saguenay - Lac-Saint-Jean, qui fait partie du réseau de la santé et des services sociaux et a pour mission d'offrir des services de nature psychosociale, d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale, requis par la situation d'un jeune;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le Centre jeunesse du Saguenay - Lac-Saint-Jean sont des collaborateurs dans la dispensation de services visant les jeunes;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Fonds de dotation Santé Jonquière et la Fondation pour l'enfance et la jeunesse dans le cadre de l'activité Rallye culinaire « Rallye-toi! »;

CONSIDÉRANT que cette activité se déroulera au Saguenay - Lac-St-Jean et sera de passage dans la communauté de Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 250 \$ dans le cadre de l'activité Rallye culinaire « Rallye-toi! » qui se tiendra en octobre au Saguenay - Lac-St-Jean.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 4. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

### 4.1 PROJET COLLABORATIF D'IDENTIFICATION, D'EXAMEN ET DE RÉOLUTION DES PROBLÈMES HÉRITÉS DU PASSÉ

#### RÉSOLUTION N° 7776

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations politiques, a comme axe prioritaire d'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'un nombre important de propriétés sont constituées de plusieurs lots et que cela peut s'avérer problématique dans la gestion courante des terres de réserve;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement a été adressée au Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations le 30 juin 2020 et que la demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT que le montant maximal de l'entente est fixé à 121 000 \$, dont 20 000 \$ à la signature de l'entente;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 25 000 \$ correspondant aux salaires des employés de la direction Droits et protection du territoire sera assumé à l'interne;

CONSIDÉRANT qu'un second montant de 11 000 \$ correspond aux frais d'administration de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT que le montant restant à recevoir de l'entente totalise 85 000 \$ et que ce montant n'est pas prévu au budget 2020-2021;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire demandé servira à l'embauche de ressources (7 500 \$), mandater une firme d'arpentage (77 000 \$) et assumer divers frais connexes en lien avec le projet (2 500 \$).

IL EST RÉSOLU d'accorder le budget supplémentaire demandé de 85 000 \$ au poste budgétaire n° 271 Gestion foncière;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la direction Droits et protection du territoire à signer l'entente de financement et tous les documents afférents.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

## 4.2 MODIFICATION CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ SUR DIVERS PROGRAMMES

### RÉSOLUTION N° 7777

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est donné pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est aussi donné pour mission d'offrir des programmes et des services accessibles et de qualité, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et de lutter contre les inégalités sociales;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a comme axe prioritaire d'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a aussi comme axe prioritaire d'encourager la transmission sur Tshitassinu, source première de notre identité;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa stratégie d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu, a comme orientation d'assurer l'accès à l'ensemble de Tshitassinu pour la pratique d'ilnu aitun ainsi que de promouvoir et favoriser une occupation et une utilisation de Tshitassinu respectueuse de la culture distinctive des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Programme d'achat d'équipement et de matériaux pour l'occupation de Tshitassinu, que le Programme de location d'équipement pour l'occupation de Tshitassinu et que le Programme de mentorat pour la pratique d'ilnu aitun, offrent des mesures de soutien pour la pratique d'ilnu aitun et favorisent l'accès et l'occupation sur Tshitassinu afin de contribuer à la transmission culturelle des Pekuakamiulnuatsh pour les générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT que la signature de l'Entente concernant certains enjeux forestiers et fauniques entre la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et le gouvernement du Québec en 2018 et la création d'un Fonds de soutien financé à parts égales par les Parties pour la valorisation des activités traditionnelles;

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues pour ces programmes sont prévues au budget approuvé 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les programmes de valorisation d'ilnu aitun visent à valoriser et à supporter la pratique d'ilnu aitun et la transmission culturelle des Pekuakamiulnuatsh sur Tshitassinu.

IL EST RÉSOLU d'approuver les modifications aux critères d'admissibilités des programmes de valorisation d'ilnu aitun, Programme d'achat d'équipement et de matériaux pour l'occupation de Tshitassinu, Programme de location d'équipement et le Programme de mentorat pour la pratique d'ilnu aitun.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 5. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

### 5.1 ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONALE EN TOURISME (EPRT)

#### RÉSOLUTION N° 7778

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a comme axes prioritaires :

- D'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;
- D'encourager la transmission sur Tshitassinu, source première de notre identité;
- De favoriser un développement durable dynamique et créateur d'emplois pour les Pekuakamiulnuatsh et veille à la complémentarité des divers acteurs impliqués dans le développement économique;

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 liant Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean à ses partenaires des MRC, de Ville Saguenay et de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est à échéance depuis le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat régional en tourisme vise la concertation des investissements de l'industrie touristique en fonction des priorités régionales et le renforcement de la synergie de tous les partenaires régionaux;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat régional en tourisme a pour objectif de stimuler l'économie des régions et favoriser le développement d'une offre touristique originale, complémentaire et respectueuse du développement durable;

CONSIDÉRANT que Mashteuiatsh optimise son positionnement dans l'industrie touristique du Saguenay - Lac-Saint-Jean afin de faciliter l'accès au soutien financier pour le développement de ses projets touristiques;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a un siège votant sur le comité de gestion de l'Entente de partenariat régional en tourisme qui a pour mandat de déterminer les projets soutenus par ce levier.

IL EST RÉSOLU de donner son accord à renouveler la contribution financière 2020-2022 totalisant 12 413 \$ et que cette somme soit répartie comme suit : 2020 (3 103 \$), 2021 (6 207 \$) et 2022 (3 103 \$), et que cette contribution soit assumée à même le budget de la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques, à signer l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer M<sup>me</sup> Caroline Bouchard, directrice de la Société de développement économique ilnu, pour représenter Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au comité de gestion de l'Entente de partenariat régional en tourisme.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 6. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

### 6.1 PLAN D'EFFECTIF 2020-2021 | ENSEIGNANT ÉCOLE AMISHK

#### RÉSOLUTION N° 7779

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et services de qualité;

CONSIDÉRANT que la mission de l'éducation est d'offrir des services visant la diplomation;

CONSIDÉRANT que l'école Amishk a la capacité budgétaire pour embaucher un enseignant temporaire.

IL EST RÉSOLU d'ajouter un enseignant au plan d'effectif jusqu'en décembre 2020, avec possibilité de prolongation, à la direction de l'école Amishk.

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

### 6.2 NOUVELLE INITIATIVE ENSEIGNER AUTREMENT

#### RÉSOLUTION N° 7780

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a la volonté d'offrir un environnement socio-éducatif favorable dans les écoles de la communauté;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a obtenu un financement 60 000 \$ de l'initiative du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) « Enseigner autrement ».

Il EST RÉSOLU d'autoriser la direction Éducation et main-d'œuvre à signer l'entente de contribution « Enseigner autrement » et tous les autres documents relatifs à cette entente;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender les revenus et les dépenses 2020-2021 de la direction Service aux élèves au montant de 60 000 \$, et ce, considérant les Fonds obtenus du Conseil en Éducation des Premières Nations concernant la nouvelle initiative « Enseigner autrement ».

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 7. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS (PAREL) DE LA SCHL

#### RÉSOLUTION N° 7781

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils soient de fiers ambassadeurs;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) octroie un budget de 17 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL);

CONSIDÉRANT que ce financement permet aux Pekuakamiulnuatsh qui sont propriétaires occupants de leur résidence de pouvoir réaliser des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2019-2020, XXXX, membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh a obtenu cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la direction Infrastructures et services publics agit à titre d'intermédiaire entre la SCHL et le Pekuakamiulnu lors des versements autorisés, et ce, en fonction des travaux réalisés et du coût lié à l'achèvement des travaux.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à signer l'entente d'aide de financement et tous les documents s'y rattachant;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver l'augmentation du budget des revenus et des dépenses pour 2020-2021 au montant de 17 500 \$ afin de permettre la réalisation des travaux, ceci n'augmente pas le déficit organisationnel.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

## 7.2 ENTENTES COMPLÉMENTAIRES À LA CONVENTION COLLECTIVE | ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MASHTEUATSH

### RÉSOLUTION N° 7782

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axes prioritaires, le développement, la révision et la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh sont en période de négociation pour le renouvellement de la convention collective échu le 31 mars 2018, et ce, afin d'en venir à une entente;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé l'entente de financement sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour une période de cinq ans soit de 2018-2023;

CONSIDÉRANT que la pandémie liée à la COVID-19 qui sévit actuellement constitue une menace réelle et grave à la santé des membres de notre Première Nation;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur son territoire le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'horaire de travail des policiers et policières est prévu à la convention en vigueur;

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier, pour une période déterminée, l'horaire de travail actuel de 3-2-2-3 en un horaire de 7/7;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent afin que ce nouvel horaire soit prolongé jusqu'au 24 octobre 2020.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics de procéder à la signature de l'entente complémentaire entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh visant à prolonger l'horaire de travail 7/7 jusqu'au 24 octobre 2020.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 10, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell